

**Délibération n°2018-02-09i**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 753**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla-Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras	<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche
<b>Stéphane Brindel</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Daniel Caraminot</b>	à	Stéphanie Gautier
<b>Christine Da Fonseca</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Sandra Délibit</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Pierre Fournet</b>	à	Nelly Simandoux	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Valérie Serrurier
<b>Michel Guitard</b>	à	Daniel Couderc	<b>Michel Lacrocq</b>	à	Gérard Rougier
<b>Jean-François Loge</b>	à	Danielle Coulaud	<b>Dominique Miermont</b>	à	Bernard Maupomé
<b>Laurence Monteil</b>	à	Marc Ranvier	<b>Christiane Monteil</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Martine Pannetier</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Martine Leclerc	<b>Eric Bossaert</b>	à	Jean Stöhr

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix, Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

## Attribution des subventions dans le cadre du dispositif « Créa Commerce »

Le dispositif Créa Commerce mis en place en 2016 par la communauté de communes d'Ussel - Meymac - Haute-Corrèze se limitait en 2017, sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté aux communes anciennement éligibles.

Lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017, les élus ont acté le fait d'étendre ce dispositif à tout le territoire de Haute-Corrèze Communauté et ont redéfini les modalités d'intervention du dispositif.

Suite à la réunion du 8 mars dernier, le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers) propose de subventionner **Mme Elie** pour la reprise d'un salon d'esthétique à Neuvic (Un temps pour soi).

Le salon, situé 29 rue du commerce à Neuvic a ouvert en juin 2017.

Nature de l'aide	Montant attribué
Aide à la reprise	1 500,00 €
Aide au loyer 25%	1 380,00 €
	<b>2 880,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant global de 2 880 €.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,  
Pierre Chevalier

